

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 décembre 2017 à 18 heures 30

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

Présents : MM. SCHWEIZER, HENRY, LEONARD, STIBLING,
CRISTINI, STOLLER, MARTIN

Mmes ROBERT, MARINACCI, CHARDAR

Absents avec procuration :

Monsieur NINFEI Gabriel a donné procuration à Monsieur MARTIN Cédric
Madame KAUFFMANN Béatrice a donné procuration à Monsieur STOLLER David
Madame GIGLI Nathalie a donné procuration à Monsieur Michel HENRY
Madame BOULAY Séverine a donné procuration à Monsieur LEONARD André

Absents sans procuration :

Madame BETTING Audrey

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 2- Loyer de la chasse communale
- 3- Tarifs communaux
- 4- Convention d'occupation des sites de Pérotin
- 5- Divers

LOYER DE LA CHASSE COMMUNALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 14 voix pour,

- Décide de minorer de 3,02% le loyer de la chasse communale en application de l'arrêté préfectoral constatant l'indice des fermages.
 - A compter du 2 février 2018, le loyer de la chasse communale s'élèvera à 4.906,37 euros.
-

TARIF des CONCESSIONS au CIMETIERE et au COLUMBARIUM

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 14 voix pour,

- Fixe ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs des concessions au cimetière et au columbarium :

Concession de 15 ans – le m ²	:	69,00€
Concession de 30 ans – le m ²	:	96,00€
Concession trentenaire pour un module au columbarium	:	698,00€
Renouvellement d'un module pour 30 ans	:	105,00€

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 14 voix pour,

- fixe ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs de location de la salle des fêtes pour les sociétés et les particuliers :

Salle des fêtes	Tarif communal	Tarif extérieur
- Banquets		
1 journée	280€	364€
2 journées	358€	458€
1 journée en semaine	145€	185€
- Bals	358€	458€

- décide en cas de désistement de retenir la somme de 60 euros sur le montant de la somme à rembourser à titre de dédit.

- décide de facturer la somme de 60 euros si la vaisselle est mal faite ou la salle mal nettoyée.

TARIF de LOCATION d'un TERRAIN COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 14 voix,

- décide de maintenir la redevance annuelle due par le propriétaire de la maison voisine de l'école maternelle pour la location d'une parcelle de terrain communal à 24€ à compter du 1^{er} janvier 2018.

LOYER des APPARTEMENTS COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 14 voix pour,

- Décide d'augmenter les loyers des appartements communaux de 0,90% à compter du 1^{er} janvier 2018 :

11, Grand'Rue	EVELINGER G.	435€
	ZIEGLER D.	388€
	PETIT-KUROWSKI	651€

LOYER DE L'AUBERGE DE PEROTIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 14 voix pour,

- Fixe le loyer de l'auberge de Pérotin à 454€ à compter du 1^{er} janvier 2018 :

TARIF DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Après avoir entendu les explications du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 14 voix pour,

- Décide de fixer comme suit le tarif d'un repas au restaurant scolaire
 - o 4,80 euros à compter du 1^{er} janvier 2018
 - o 5,00 euros à compter du 1^{er} septembre 2018

CONVENTION D'OCCUPATION DES SITES DE PEROTIN

Vu la délibération en date du 18 mai 2017,
Vu la convention en date du 1^{er} juillet 2017,
Compte tenu de l'impossibilité de mettre à disposition de l'association Le Cheval d'Avril l'ensemble des terrains énumérés dans la convention,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 14 voix pour,

- Décide de fixer à 150 euros la redevance d'occupation des terrains de Pérotin pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017 correspondant à l'occupation de 3 hectares de terrains

- Charge le Maire d'émettre le titre de recette à l'encontre de l'Association le Cheval d'Avril
 - Décide de fixer annuellement le montant de la redevance en fonction des terrains mis à disposition
-

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE RISTOURNE DE L'ASSURANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 14 voix pour,

- accepte le chèque de ristourne de la Caisse d'Assurances CIADE s'élevant à 224 euros.
-

OFFRE D'ACHAT DE L'AUBERGE DE PEROTIN

Le Maire donne lecture du courrier de la SARL LE PEROTIN faisant part de son intérêt d'acquérir l'auberge de Pérotin,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 14 voix pour,

- Avant de se prononcer sur l'éventualité d'une vente, souhaite obtenir une estimation des bâtiments et des terrains attenants
 - Charge le Maire de contacter le service des Domaines afin de faire réaliser une estimation des bâtiments et des terrains attenants.
-

MANIFESTATIONS 2018

Après avoir entendu les explications du Maire concernant les contraintes budgétaires pour le prochain budget primitif et envisagé des pistes pour réaliser des économies,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 9 voix pour et 5 abstentions,

- Décide de ne pas organiser en 2018 les manifestations suivantes :
 - o cérémonie des vœux
 - o goûter pour la fête des mères
 - o repas des séniors.
-